



1207258201

DATE DEPOT : 2012-08-02

NUMERO DE DEPOT : 2012R072492

N° GESTION : 1975B02341

N° SIREN : 302316674

DENOMINATION : CABINET DAUGE ET ASSOCIES

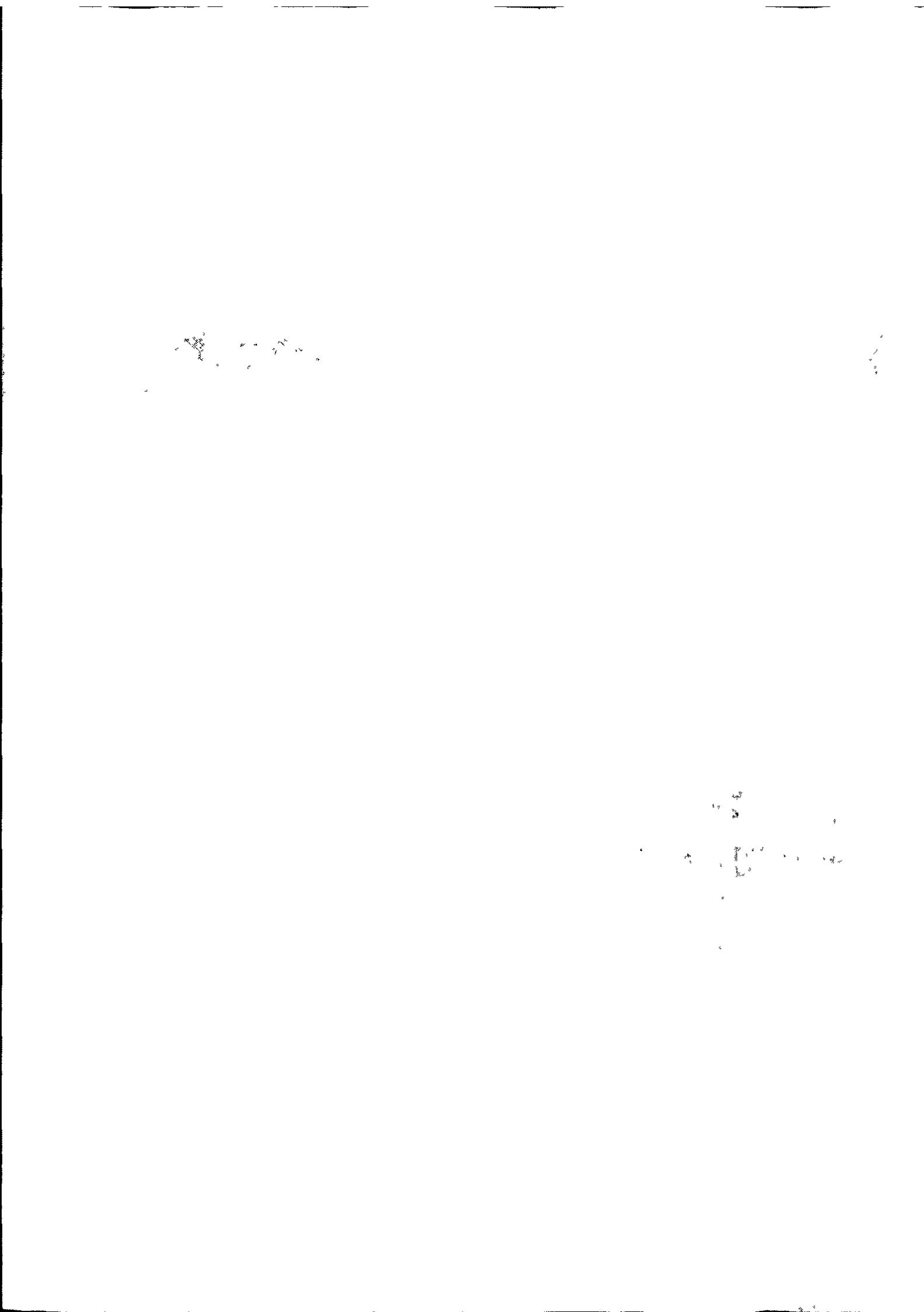
ADRESSE : 38 rue Saint Ferdinand 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2012/06/21

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)



75 B234-1

CABINET DAUGE & ASSOCIES

Société Anonyme au capital de 390.670 €

22 avenue de la Grande Armée
75017 PARIS

302 316 674 RCS PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 21 JUIN 2012



Le 21 juin 2012 à 15 heures,

Les administrateurs de la Société CABINET DAUGE & ASSOCIES se sont réunis en Conseil d'Administration au 41 avenue de Friedland à PARIS (75008), siège social, sur convocation du Président, Monsieur Pascal GILLETTÉ.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Pascal GILLETTÉ,
Président du Conseil d'administration, Directeur Général
- Monsieur Jean-Pierre GUENARD,
Administrateur, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Christian LAPLANE,
Administrateur,
- Monsieur Philippe TISSIER-CHAUVEAU,
Administrateur.

Invité : Dominique Gagnard.

Plus de la moitié des administrateurs en exercice sont présents, et le Conseil peut donc délibérer régulièrement.

La séance est présidée par Monsieur Pascal GILLETTÉ en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Pierre GUENARD assume les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle l'ordre du jour.

- Transfert de siège social,
- Modification corrélatrice de l'article 4 des statuts,
- Pouvoir pour les formalités,
- Fixation du montant de l'abondement dans le cadre du PEE,
- questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal du précédent conseil d'administration, lequel est approuvé à l'unanimité.

Le Président précise ensuite qu'aux termes de l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

K. CL. PC. N



Le Président expose ensuite les motifs du transfert du siège social et demande au Conseil de prendre toutes décisions relatives à ce transfert.

Il rappelle ensuite qu'il convient de fixer le montant de l'abondement dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Il offre ensuite la parole aux administrateurs.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après exposé de son Président, décide, de transférer le siège social du 22 avenue de la Grande Armée à PARIS (75017) au 38 rue Saint Ferdinand à PARIS (75017) à compter du 1^{er} juillet 2012, et ce sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

En conséquence, le Conseil d'Administration décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« Article 4— Siège Social

Le siège social est fixé à PARIS 75017 - 38 rue Saint Ferdinand. »

Le reste de l'article demeurant sans changement.

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs à Monsieur Pascal GILLETTE, Président, aux fins de réaliser ce transfert.

MISE AUX VOIX CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs à Monsieur Pascal GILLETTE, Président, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision et l'accomplissement de toutes formalités.

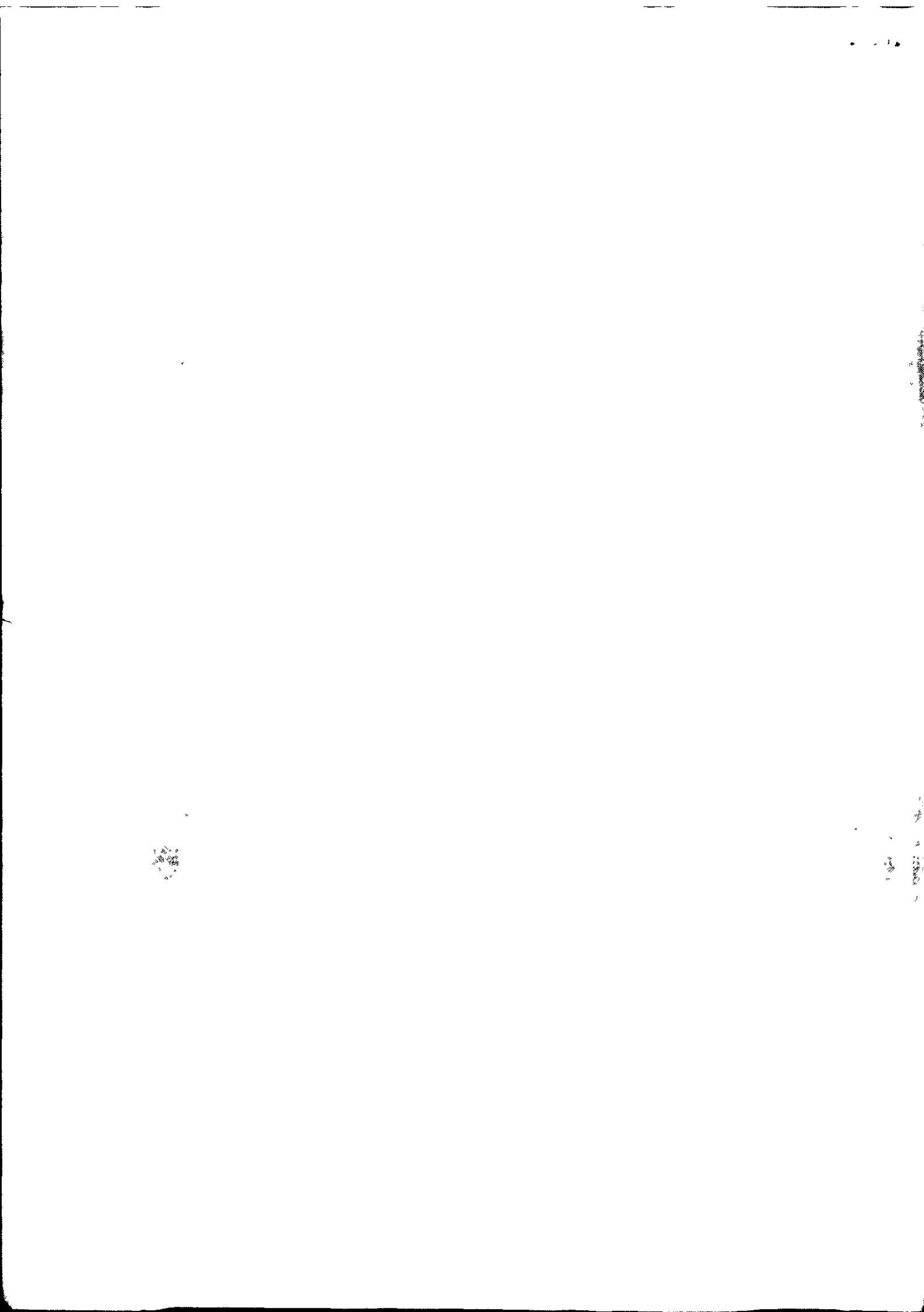
MISE AUX VOIX CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président rappelle que parallèlement à la signature du bail au 38 rue St Ferdinand, un contrat de sous location avec OFEC portant sur un tiers des surfaces a été conclu avec des conditions analogues au bail principal.

MISE AUX VOIX CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

*R. C. W
OJ*



QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de fixer le montant de l'abondement à 1200 euros pour l'exercice 2012.

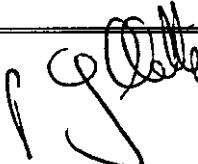
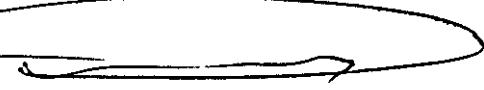
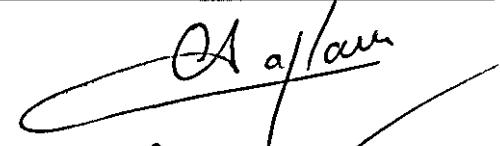
MISE AUX VOIX CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

Le conseil prend acte de l'information communiquée par Christian Laplane sur les nouveaux mandats figurant en annexe et le félicite pour le travail accompli.

MISE AUX VOIX CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président et les Administrateurs présents.

| | |
|---|--|
| Monsieur Pascal GILLETTE Président du Conseil d'Administration, Directeur Général |  |
| Monsieur Jean-Pierre GUENARD Administrateur, Directeur Général Délégué |  |
| Monsieur Christian LAPLANE Administrateur |  |
| Monsieur Philippe TISSIER CHAUVEAU Administrateur |  |

On the 2nd of May, 1863, I was sent to the 1st Regt. of the 1st N.Y. Cavalry, and was mustered into the service as a Private. I was in the Cavalry until the 1st of June, 1864, when I was mustered out.